



Plainte portée pour escroquerie suite à l'achat d' une voiture

Par **vincent skrodolies**, le **13/05/2011** à **11:25**

Bonjour,

J'ai acheté en 2007 une voiture à des particuliers à Rouen. Quelques temps après, des pannes importantes se sont déclarées, j'ai dû investir 6000euros de réparations. A la suite de çà, j'ai recontacté par téléphone les vendeur afin de revoir le prix du véhicule. J'ai eu la surprise d'un appel de la police judiciaire de Rouen, m'informant que cette auto faisait partie d'un lot de voitures volées à l'étranger, et que les voleurs, dont mon vendeur, allaient être bientôt arrêtés, et que je devais me faire plus que discret en attendant le démentèlement du réseau. (La police m'avait mis sur écoute). J'ai donc ensuite porté plainte pour escroquerie. Depuis, plus de nouvelles. Quand j'appelle la police pour savoir où en est l'affaire, on me dit qu'elle a été jugée l'année dernière, et qu'il faut patienter. Je ne peux pas vendre l'auto, sinon je ne récupérerai pas les sommes payées pour les réparations, entre temps le véhicule est immobilisé depuis 2 ans car les pannes se sont succédées encore. Donc, pas de vente, pas d'indemnités, et rachat d'un autre véhicule. J'ai envoyé une lettre recommandée avec A.R., en février dernier, au procureur de la République de Rouen, pas de réponse. Que dois-je faire pour me tirer de ce pétrain, qui m'a coûté les yeux de la tête? Merci de votre intérêt pour mon affaire, et veuillez agréer mes salutations distinguées.

Par **mimi493**, le **13/05/2011** à **12:43**

Et voilà, vous avez aidé la police et vous êtes dans la merde. Si la voiture avait été volée et les auteurs jugés, ils auraient du venir chercher le véhicule. Vous auriez pu attaquer le vendeur. La prochaine fois, vous vous absteniez d'aider